



# Procès verbal

## ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 17 juin 2023 à ST LAURENT DES VIGNES

**ETAIENT PRESENTS** : Les membres du Comité de Direction : Mmes BLAY Marie Line - BUFFIERE Sandrine - COMBEAU Anne Marie - ESCACQ Sandra - FERNANDEZ Marie France - MM. ALLARD Samuel - BEAUGIER Julien - BESSON Bernard - BLOND Jean Louis - BLONDY Jonathan - BOUDY Fabrice - COMBEAU Jean Jacques - COUPLLET Jacques - DEMARET Patrick - ETCHART Roland - FAURE Daniel - LACOUR Eric (Président) - LAGARDE Bernard - LACOTTE Jean Joël - LE ROUX Patrick - MERY Didier - THOMAS Gilles

**EXCUSES** : Mme LONGUEVILLE Nathalie - MM. HAUTIER Benjamin - RAINNIER Christian - Dr JOLLIS Didier

**Clubs représentés par leur président ou par une délégation :**

LA PATRIOTE AGONAC - F.C. ATUR - FC BASSIMILHACOIS - F.C. BELVESOIS - STELLA J. BERGERAC - BERGERAC PERIGORD F.C. - ET.S. BOULAZAC - C.A. BRANTOMOIS - C.A. CELLES - SECTION A. CHAMPAGNACOISE - UNION SPORTIVE CHANCELADE MARSAC 24 - J.S. CASTELLEVEQUOIS - C.O. COULOUNIEX CHAMIERES - E.S. COURS DE PILE - F.C. EXCIDEUIL ST MEDARD - F.C. DE L'OLYMPIQUE EYMETOISE - F.C. DE FAUX - FOOTHISLECOLE ECOLE DE FOOT - FUTSAL CLUB FOYEN - ENT. GRIGNOLS VILLAMBLARD - F.C. JAVERLHACOIS - U.S. JUMILHACOISE - J.S. CHAPELLOISE - ET. LA ROCHE CHALAIS - F.C. LALINDE COUZE SAUVEBOEUF - FOY.RUR. MONTEIL - C.S. LEGUILLACOIS - LIMENS JSA - F.C. DE LIMEUIL - UNION SPORTIVE MARSANEIX - U.S. LES COQUELICOTS DE MEYRALS - F.C. MONBAZILLAC SIGOULES - LES EPIS MONTREM MONTANCEIX - U.S. MUSSIDAN ST MEDARD - ENT. NAUSSANNES STE SABINE - A.S. NEUVIC ST LEON - SP.A. SANILHACOIS - UNION SPORTIVE PAYS DE FENELON - PAYS DE L'EYRAUD - PAYS DE LA FORCE GINESTET - FOOTBALL CLUB PERIGORD CENTRE - UNION SPORTIVE PERIGORD FOOT - E.S. PERIGORD VERT - AS PERIGORDINE - PERIGUEUX FOOT - A.S. PETIT BERSAC - PRIGONRIEUX F.C. - LES AIGLONS RAZACOIS - C.A. RIBERACOIS - ROUFFIGNAC OLYMPIQUE CLUB - F.C. SARTLAT MARCILLAC - FOOTBALL CLUB ST GENIES - A.S. ST GERMAIN CHANTERAC - A.S. LAURENTINE - F.C. ST PAUL DE LIZONNE - ST PAUL LA ROCHE F.C. - AS ST PIERRE DE CHIGNAC - ST SAUD F. - U.S. ST VINCENT DE CONNEZAC - FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE - LA THIBERIEENNE NORD DORDOGNE - U.S. TOCANE ST APRE - TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. - A. VANXAINS soit 64 clubs

**Clubs arrivés après l'heure du début de l'AG ou ayant un bulletin de vote incomplet mais ayant participé à l'AG. Ces clubs n'ont pas participé aux votes mais seront exonérés de la sanction financière :**

L'ENTENTE CALES TREMOLAT - A.S. CHAMPCEVINEL - A.S. COURSAC FOOT - FOOTBALL CLUB LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC - ESP.S. MONTIGNACOISE - MONTPON MENESPLET F.C. - A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON - ENT. PERIGORD NOIR soit 8 clubs

**Clubs absents, passibles d'une sanction financière prévue aux règlements particuliers du district soit 100 € :**

U.S. ANNESSE ET BEAULIEU - U.S. LA CATTE - A.S. BOSSET - CAMPAGNAC DAGLAN ST LAURENT F. - FC SPARTAK DE CARCASSONNE - A.S. PARCOUL CHENAUD - CONDAT F.C. - FC COTEAUX PECHARMANT - JEUNESSE SPORTIVE DOUZILLACOISE ET LUDOVICIENNE - ESPERANCE PERIGORD FENELON FOOTBALL CLUB - FOOTBALL SUD BASTIDE - F.C. GARDONNE-ENT. GENIS SALAGNAC F. - U.S. HAUTEFORT - U.S. BACHELIERE - F.C. LE BUGUE MAUZENS - ENT. MARQUAY TAMNIES - A.S. NONTRON ST PARDOUX - F.C. PAYS BEAUMONTOIS - A.S. SEGONZAC ST AQUILIN - SAINT AULAYE SPORTS - AM.LAIQ. ST LEON S/VEZERE - US. AMICALE DE TERRASSON - U.S. PORTUGAISE TERRASSON - ATHLETICO VERNOIS - A.S. VILLACOISE - U.S. VILLEFRANCHE DE LONCHAT soit 27 clubs et un total général de 99 clubs



# Procès verbal

## Ouverture de l'Assemblée Générale par Eric Lacour, Président du District de Football Dordogne Périgord

Après présentation des clubs, lors de l'émargement, le quorum est atteint avec 64 clubs présents ou représentés sur 99 soit 64,6 % des clubs représentant 422 voix sur 612 (soit 69 % des voix)

Le Président demande ensuite une minute de silence pour tous nos disparus et d'avoir une pensée pour celles ou ceux qui souffrent.

## Rapport moral de la saison 2022-2023

Eric Lacour revient sur les ½ finales U17 Nationales et projette à l'écran le courrier de remerciement d'Arsène Meyer, le Président de la commission des jeunes de la Ligue de Football Amateur, car cela vaut mieux qu'un long discours.

Il remercie aussi Vincent Nologues, Philippe Lafrique, Christelle Druillole, Gérard Brouste et bien sûr les dirigeants du District et du club de Boulazac sans oublier la mairie et son service des espaces verts.

Il félicite les équipes de Trélissac Antonne et Bergerac Périgord pour leur parcours en N2.

Il résume la saison sportive avec les montées de Nontron St Pardoux en R1, de Chancelade Marsac en R2 et de Notre Dame de Sanilhac et Coteaux Pécharmant en R3.

Il présente la saison des féminines avec 3 équipes en Ligue, 5 en inter District et 18 en championnat à 8. Il revient sur la belle journée des féminines à Notre Dame et la coupe avec une belle victoire de Pays d'Eyraud et les autres champions, AS Laurentine et Périgord Vert.

Concernant le Futsal, il remarque que l'après Covid est difficile à digérer mais félicite les champions Pays Foyen et Bassimilhac et surtout le beau triplé de Neuvic St Léon.

En jeunes, il se réjouit pour la Dordogne de la montée de Trélissac en U19 National et le titre régional pour Trélissac en U18 et du groupement Neuvic St Léon Grignols Villamblard Limens JSA en U16.

Il félicite tous les champions départementaux et l'augmentation des licences sur l'ensemble des jeunes en Dordogne.

Côté technique il donne des explications sur les centres de perfectionnement, les sélections, les formations à hauteur de 13 sessions de formation soit 160 licenciés formés et 21 certifiés.

Pour les sections sportives, il regrette la fermeture de la section futsal de Sarlat La Béotie même si elle devrait être reprise par le collège St Joseph. Il salue la création d'une section à Port Ste Foy au collège Elie Faure.

Ses félicitations sont également adressées au pôle arbitrage pour le travail sur le terrain même si malgré l'augmentation du nombre d'arbitres il est dommage que le nombre d'indisponibilités ne facilitent pas les désignations.

Il résume ensuite les actions du District avec la conférence féminines à Trélissac, la récolte des vêtements et matériels, l'accueil gratuit de la sélection féminine Ukrainienne de rugby à 7, Octobre Rose, la soirée des bénévoles avec 300 personnes avec une reprise au bout de 3 ans, le déplacement des bénévoles du district à Paris pour la Coupe de France et le déplacement à Clairefontaine pour les nouveaux dirigeants licenciés, la soirée des partenaires fondation Crédit Agricole, le Fair Play et les belles actions sur le football adapté.

Pour terminer il remercie les salariés du District, les membres du comité directeur et les membres cooptés du district sans oublier l'UNAF et l'AEF.

Il adresse les mêmes éloges aux partenaires du Crédit Agricole, du Conseil Départemental, de SERIPUB, de Leclerc Trélissac, de Périgord traiteur et de KARENOVE

Il conclut en remerciant la Ligue de Nouvelle Aquitaine et les nombreux bénévoles du District.

## Intervention de Patrick Demaret, Secrétaire Général du District

Pour expliquer le vote électronique un essai de vote est pratiqué sur une question simple « L'équipe de France féminine sera-t-elle championne du Monde ? ». Seuls les votes exprimés s'affichent en nombre de voix.

Il présente ensuite les modifications de nos Règlements Particuliers avant de les mettre aux votes, à savoir :

- **Vote 1** : Approbation du **rapport moral** avec 396 pour et 8 contre



# Procès verbal

- **Vote 2** : Approbation du **PV de l'AG 2022** avec 400 voix pour et 22 contre

- **Vote 3** : Approbation des **rapports d'activité 2022-2023** (annexe 1) avec 374 voix pour et 26 contre

- **Vote 4 : vœu du club de BERGERAC STELLA**

*Le club souhaiterait que l'on demande l'accord du club adverse pour les levers de rideau à 18h00 car souvent les clubs ont des joueurs éducateurs qui travaillent et cela pénalise soit les Seniors ou les équipes encadrées.*

Titre III - Règles communes à toutes les compétitions - Article IV : Jours et heures de Matches en championnats

L'heure officielle des rencontres en Seniors et Féminines est fixée le dimanche à 15h00 avec possibilité d'un lever de rideau à 13h00.

Les rencontres dont les clubs bénéficient d'un éclairage classé Niveau E1 à E5 seront automatiquement fixées le samedi à 20H00 dans le cas où le club l'aurait mentionné lors de son engagement dans la compétition (championnats et coupes).

Dans ces cas précis, les levers de rideau se dérouleront à 18H00 (si la rencontre suivante débute à 20H00) ou 17H00 (si la rencontre suivante débute à 19H00) [après accord du club adverse. A défaut, la rencontre se jouera le dimanche.](#)

**Approuvé avec 388 voix pour et 24 contre**

- **Vote 5 : vœu proposé par la Commission des Statuts et Règlements**

Supprimer l'alinéa 3 de l'article II (Titre III) sur les restrictions pendant la trêve hivernale : cette dernière n'existe plus vraiment donc inutile

**Approuvé avec 388 voix pour et 34 contre**

- **Vote 6 : vœu proposé par la Commission des Statuts et Règlements**

Joueurs de moins de 23 ans (Titre III article II alinéa 6) : rédiger que pour les compétitions départementales et ajout des conditions comme dans règlement LFNA :

**6. Cas des joueurs de moins de 23 ans** : *Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat [Départemental](#) au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe [Départementale](#), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat [Départemental Seniors](#) avec la première équipe réserve de leur club.*

*[Pour l'application de cette disposition :](#)*

*[- les joueurs ne sont pas soumis à l'application de l'article II.2 du Titre III des RP du District](#)*

**Approuvé avec 380 voix pour et 40 contre**

- **Vote 7 : vœu proposé par la Commission des Statuts et Règlements**

- Titre III Article XV.2 : suppression de la dispense d'envoi du rapport car cela peut prêter à confusion, le joueur pouvant s'il le souhaite envoyer un rapport

~~(...) Tout joueur exclu du jeu par décision d'arbitre, mention étant portée sur la feuille de match, se trouve dispensé d'adresser une relation écrite et détaillée des incidents pour autant que le motif retenu par l'arbitre, mentionné sur la feuille de match a été visé par le joueur en cause ou responsable du club du dit joueur.~~

**Approuvé avec 400 voix pour et 12 contre**

- **Vote 8 : vœu proposé par la Commission des Statuts et Règlements**

Les règlements des compétitions de Districts doivent être précisés par les Règlements Particuliers du District et non les Règlements de Ligue

Titre III - ARTICLE XIII : FORFAITS - PÉNALITÉS



# Procès verbal

~~L'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA sera appliqué compte tenu des précisions ci-après: .../...~~

## À ajouter

7. Une équipe déclarant plus de deux forfaits au cours d'une épreuve sera considérée comme forfait général et sera donc automatiquement rétrogradée en division inférieure à la fin de la saison.

Si à l'occasion d'une des trois dernières rencontres de l'épreuve, l'équipe déclare son 3ème Forfait ou déclare son Forfait Général, les résultats acquis face à cette équipe restent valables pour les autres clubs. Les éventuelles rencontres restantes non jouées seraient alors réputée gagnée 3 à 0 pour l'autre club.

Dans l'hypothèse où le 3ème Forfait ou la déclaration de Forfait Général de cette équipe surviendrait antérieurement, l'ensemble des résultats qu'elle a obtenus seraient annulés

**Approuvé avec 412 voix pour et 8 contre**

## **- Vote 9 : vœu proposé par la Commission des Statuts et Règlements**

Harmonisation des critères de départage des équipes : rendre plus clair le départage des équipes d'un même rang entre plusieurs poules et appliquer les mêmes règles quelle que soit la situation

Titre V ARTICLE IV : CLASSEMENT EN CHAMPIONNATS - Alinéa 2

ARTICLE VI : Alinéa 4 et 5

Article IV 2.b)

b) compétitions dans chaque division se disputant en plus de deux poules : (D3, D4) le titre de champion sera décerné à la suite d'un match disputé sur terrain neutre (match à décision). Les finalistes seront désignés comme suit :

En D3 : les équipes classées premières dans chacune de leur poule seront classées de 1 à 4 ~~selon le meilleur coefficient point / match sur l'ensemble des poules. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le goal average, en cas de nouvelle égalité par la meilleure attaque. Eventuellement match d'appui~~ par l'application sur les classements finaux des indicateurs suivants (le quotient le plus élevé étant classé 1) :

1. nombre de points / nombre de matchs joués
2. goal average / nombre de matchs joués
3. nombre de buts pour / nombre de matchs joués
4. match d'appui (si besoin).

Les ½ finales, opposant 1 contre 4 et 2 contre 3, désigneront les finalistes. Ces rencontres se dérouleront en 2 x 45 minutes. En cas d'égalité, pas de prolongation mais tirs au but.

En D4 : les équipes classées premières dans chacune de leur poule seront classées de 1 à X (suivant le nombre d'équipes engagées) suivant les critères ci-dessus. La commission compétente ou le Comité Directeur, à défaut, présentera la formule pour désigner les 2 finalistes à chaque début de saison après la fin des engagements. Tous les cas non prévus seront réglés par le Comité Directeur.

Article VI : ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

(...)

Si cette équipe à son tour ne pouvait accéder, un repêchage aurait lieu entre les équipes classées au même rang de la même division, par l'application sur les classements finaux des ~~coefficients : points/matches, buts pour, buts contre/match, match d'appui (si besoin)~~. Indicateurs suivants (le quotient le plus élevé étant classé 1) :

1. nombre de points / nombre de matchs joués
2. goal average / nombre de matchs joués
3. nombre de buts pour / nombre de matchs joués
4. match d'appui (si besoin).

**Approuvé avec 408 voix pour et 0 contre**



# Procès verbal

## **- Vote 10 : mise à jour Règlement Intérieur**

- Ajout du rôle Trésorier Général Adjoint
- Pôle Compétitions : Ajout de la Commission de pilotage de la FMI
- Pôle Accompagnement et Développement : Suppression des Commissions de « Structuration des Clubs » et de « Valorisation du Bénévolat » pour les rassembler dans une nouvelle « Commission Accompagnement, Développement et Aides aux clubs »
- Pôle Technique : Suppression de la « Commission Football en Milieu Scolaire » pour l'intégrer à la Commission Technique

**Approuvé avec 386 voix pour et 36 contre**

## **- Vote 11 : règlement triangulaire**

Création d'un règlement commun pour toutes les triangulaires pour toutes les catégories (annexe 2)

**Approuvé avec 378 pour et 44 contre**

## **Budget prévisionnel 2023-2024**

Jean Jacques Combeau (Trésorier) présente le budget prévisionnel du District pour la saison 2023-2024, budget de 447 600€ (annexe 3). Celui-ci est approuvé avec 370 pour et 42 contre.

## **Intervention de Gérard Brouste, membre du Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur**

Il représente les actions de la LFA avec la gestion sereine malgré les soubresauts au sein du Comité Exécutif de la FFF.

Il donne les dernières directives du FAFA et en particulier la fin du monopole de Volkswagen pour l'achat de véhicule de transport.

Il voit avec bonheur la bonne gestion du district de la Dordogne et souligne la très bonne relation entre Paris et Marsac.

## **Intervention de Patrice Dewilde, Directeur de région du Crédit Agricole**

Il rappelle les actions du Crédit Agricole Charente-Périgord au niveau du football en Dordogne. Il est présent des Débutants aux Seniors mais aussi pour aider les clubs au niveau de projets innovants.

En tant que partenaires des différents labels de la FFF, il souligne son ancrage local mais surtout la volonté de faire progresser le football dans notre beau département.

## **Clôture de l'Assemblée Générale**

Eric Lacour remercie le Crédit Agricole pour le prêt du magnifique auditorium du siège départemental et invite les participants à partager un moment de convivialité.

Le Président du District  
Eric LACOUR

Le Secrétaire Général  
Patrick DEMARET





# Procès verbal

ANNEXE 1

## RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS - SAISON 2022-2023

### COMMISSION D'APPEL

Cette commission paritaire autonome entérinée par la Fédération Française de Football désignée pour la durée de la mandature 2020/2024 est composée de **3 membres élus, 6 membres cooptés (5 représentants de club, 1 représentant de la commission des arbitres) :**

Présidente : Mme Sandrine **BUFFIERE**

Secrétaire : M. Jean Louis **BLOND**

Membres : Mme Magali **LAUGE (démission) remplacée** par M. Éric **SARLAT** - MM. Jacques **COUPLLET** - Bruno **AUDY** - Vincent **AIMONT** - Delphin **DA SILVA** - Quentin **DELANNES** - Gérard **DONZEAU** (coopté par le Comité Directeur le 23/03/2023).

Les auditions contradictoires ont été menées dans un climat apaisé et de confiance. Nous n'avons qu'à nous louer de la correction des échanges avec les clubs et l'ensemble des personnes invitées (témoins, Arbitres, joueurs, entraîneur, délégué, membre de commission).

Aussi notre commission s'est réunie à **7 reprises** à la date du 31/05/2023 pour examiner **13 dossiers**.

Nous nous sommes employés à écouter les doléances des clubs suite à une décision prise en première instance, dans un débat apaisé.

A l'écoute et dans le respect des règlements, en son âme et conscience, et en fonction des éléments fournis et de l'interprétation des textes nos décisions semblent avoir été comprises.

Nous devons cependant relever un nombre d'absences excusées ou pas, suite aux convocations, nous en appelons à un maximum de vigilance pour que les convocations soient honorées, car parfois il nous est difficile de faire la part des choses sans contradiction.

La commission remercie et se réjouit de la contribution des commissions de première instance qui nous apportent l'éclairage nécessaire sur leur point de vue.

Nous sommes sensibles aux éléments nouveaux qui peuvent nous être apportés, pour nous rapprocher de l'exactitude des faits en cause, dans le respect des règlements.

Nous remercions le personnel salarié du District pour l'exemplarité de leur travail.

A titre personnel, malgré une indisponibilité passagère, je tiens à souligner la parfaite harmonie des membres de la commission d'appel qui dans un climat serein m'apportent leur expertise afin de nous imprégner des difficultés rencontrées dans l'analyse des dossiers.

Et je tiens à remercier personnellement M. BLOND Jean-Louis pour son soutien et son temps pour les dossiers.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances, et une bonne reprise pour la saison 2023/2024.

Sandrine BUFFIERE

Présidente de la Commission d'Appel



# Procès verbal

## COMMISSION DE DISCIPLINE

### UNE ACTIVITE PLUS SEREINE

La commission a été très largement renouvelée. Les nouveaux membres sont très impliqués et chacun a pu trouver sa place. Les échanges sont courtois et chacun peut donner son avis avant que la commission ne prenne sa décision collégalement.

### UNE ACTIVITE DENSE

- Le 1<sup>er</sup> juin 2023 la commission va établir son 51<sup>ème</sup> PV. La commission se réunit tous les jeudis et parfois le samedi matin pour procéder aux auditions concernant certains dossiers.
- La commission note une quantité de matchs arrêtés pour faits disciplinaires ce qui entraîne obligatoirement une mise en instruction du dossier. La commission se félicite de la qualité du travail de l'instructeur, M. Blossier Alain ainsi que de sa suppléante Mme Blond Martine. Ils ont été particulièrement sollicités cette saison.
- En général, la commission étudie chaque jeudi entre 8 et 12 dossiers de licenciés ayant été exclus lors d'une rencontre. Les matchs avec présence d'expulsion tournent autour de 10 lors des journées complètes de championnat.
- Cette saison encore, des officiels ont été victimes de voies de faits lors des rencontres où ils officiaient. La commission a pris ses responsabilités et a sanctionné lourdement les auteurs de ces violences. Elle regrette que certaines décisions aient été revues à la baisse par la commission régionale d'appel. Au niveau du district, nous sommes des bénévoles motivés mais nous ne disposons pas comme en ligue de salariés juristes ce qui nous permettrait de sécuriser juridiquement nos décisions. Je note cependant que nous avons progressé dans l'attendu de nos décisions. Une journée de formation juridique est prévue le 26 juin et nous attendons beaucoup de celle-ci.
- Nous notons globalement une amélioration des rapports d'arbitre mais constatons aussi que certains sont récalcitrants. Cela est dû à une maîtrise approximative de l'expression écrite de la part de certains arbitres. Nous travaillons sur des rapports écrits et nous devons faire avec.
- On ne peut demander à un arbitre d'être parfait dans sa prestation. En revanche celui-ci se doit d'être irréprochable dans son comportement envers les autres acteurs du jeu. La commission a été amenée à sanctionner quelques arbitres parfois lourdement. Un arbitre est assimilé à un éducateur ou à un dirigeant pour ce qui concerne le quantum de la sanction.
- Dernier dossier arrivé en commission, cas inédit : appel à la gendarmerie pour venir contrôler un taux d'alcoolémie. Sur un tel sujet, la commission prendra toutes ses responsabilités comme elle le fait toujours.

Je joins à ce rapport d'activité des statistiques concernant le district provenant de l'observatoire des comportements extraites de FOOT 2000. Cela concerne les violences verbales, les violences physiques, les incivilités et les atteintes aux biens.

Rapportées au nombre de matchs joués cela représente 2.26 % des rencontres. C'est très peu et cela devrait nous rendre optimiste. C'est cependant beaucoup car on ne parle jamais des rencontres où tout se passe bien, la presse préfère rendre compte des rencontres émaillées de violence, c'est plus vendeur.

José TAIPA

Président de la Commission de Discipline

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

La commission des championnats se réunit tous les mercredis à partir de 14h. Elle est composée de 6 membres. L'année 2022-2023 a connu encore une saison difficile avec deux divisions à 14 équipes d'où un calendrier serré.



# Procès verbal

Le réchauffement climatique et le manque de précipitations auraient dû jouer en notre faveur, d'ailleurs qu'une journée de reportée celle du 22 janvier.

Malheureusement la Coupe Nouvelle-Aquitaine programmée après la sortie de notre calendrier ne nous a pas aidé. Nous avons été contraints de reporter de nombreuses rencontres liées au bon parcours de nos club dans cette coupe.

De nombreux reports également par arrêté municipal, parfois étonnant, pour la protection des installations soit sur une saison 20 à 25 rencontres reportées par poules (plus de 300 reports sur la saison).

Au 20 mai, la commission s'est réunie 35 fois. Elle a transmis :

- 205 dossiers en commission de discipline
- 73 dossiers en commission des litiges et contentieux
- 7 dossiers en CDA
- 1 dossier en commission d'éthique
- a constaté que 9 joueurs ont joué alors qu'ils étaient suspendus

Elle a également comptabilisé :

- 6 envois tardif
- 87 feuilles incomplète
- 136 forfaits d'une journée
- 24 forfaits généraux

Secrétaire de la Commission des Championnats  
Jean-Jacques COMBEAU

## COMMISSION DES LITIGES ET CONTENTIEUX

La commission est devenue « Litiges et Contentieux ».  
Une autre commission « Statuts et Règlements » a vu le jour.

La commission ne compte plus que 5 membres au lieu de 6. Elle remercie M. MEYLEU Jacques pour son travail bénévole accompli au sein de celle-ci.

La commission 2022/2023 est la suivante :

Mme BLAY Marie-Line (Présidente) - M. CLOFF Jean-Robert (secrétaire) - M. DUMAS Jacques - M. CIALTI Paul - M. LAMBERT Jean-Pierre.

Vous avez dû le constater, les PV se sont étoffés et sont pourvus des articles référents qui étayent nos décisions.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre (1<sup>ère</sup> réunion), la commission s'est réunie 34 fois pour 95 dossiers (situation arrêtée au 23 mai).

Elle a traité une majorité de réserves Seniors d'avant match (51), des réclamations d'après-match (15) ; des arrêts de matchs pour diverses raisons (à savoir : dégradation aire de jeu, intervention des secours, contestations décisions, abandon de terrain par manque de joueurs... etc).

Elle a aussi traité des problèmes de FMI et elle a vu un plus grand nombre de dossiers Jeunes apparaître (abandon de terrain, matchs pour x raisons, réclamations d'après-match, réserves d'avant-match) pour les sections U13, U15, U17 et U19.





# Procès verbal

La commission répondra toujours aux courriers des clubs demandeurs sur, par exemple, le maniement de la FMI par les capitaines et dirigeants avec un référent au District. Elle préconise aussi aux clubs de tout mettre en œuvre pour les formations de leurs arbitres et bénévoles aux devoirs qui leur incombent (avec aussi un référent au District).

La commission rappelle qu'il est toujours possible de déposer une réclamation dans les 48h qui suivent le match. Celle-ci ne leur donnera néanmoins jamais le gain du match.

Sur les demandes formulées sur la FMI de réserve avant match, elle attire votre attention sur les formules adéquates, à savoir :

- à tout moment de la compétition une équipe réserve ne pourra aligner qu'un maximum de 3 joueurs ayant disputé 8 rencontres ou plus de championnat avec la ou les équipes supérieures du club (évoluant dans des poules de 6 à 12 équipes en championnat Ligue ou District).

- dans le cas où la ou les équipes supérieures évoluent dans des poules de 13 ou 14 équipes (Ligue ou District) le nombre de matchs sera porté à 10.

Ce règlement est applicable si l'équipe ou les équipes supérieures jouent ou ne jouent pas le même jour.

Je voudrais remercier à titre personnel les membres de ma commission pour leur objectivité et leur présence ; ainsi que tout particulièrement le personnel administratif pour leur aide précieuse tout au long de la saison. Prenez soin de vous et bonnes vacances.

Marie-Line BLAY

Présidente de la Commission des Litiges et Contentieux

## COMMISSION DES JEUNES A 11

La commission gère l'ensemble des catégories des U15 aux U 19

La Commission Jeunes à 11 est composée de MM. Yves KASDAN, Dominique CAILLOU, Patrick DEMARET, Bernard BESSON (Président), Erick SENECHAL (CTR PPF), Josselin CHUBILLEAU (CTD DAP), Jonathan BLONDY (CDA).

La commission se réunit tous les jeudis de 14h00 à 16h30

Les compétitions U15, U17 et U19 se sont déroulées sans problème particulier à part la gestion des demandes importantes de report de matchs.

Malgré cela nous finissons dans le délai prévu au calendrier général.

En championnat **U19** peu d'équipes engagées : 7 seulement pour finir à 5 suite à deux forfaits généraux. La deuxième phase comporte 4 équipes, le titre de champion est décerné au premier.

En championnat **U17**, 20 équipes engagées. Le titre de champion de Dordogne 1<sup>ère</sup> Division sera attribué lors de la finale du championnat qui aura lieu le 03/06/2023 à Razac.

Le championnat Interdistricts 24/47, géré cette saison par le District Dordogne-Perigord, s'est très bien déroulé et nos équipes engagées se sont fort bien comportées.

En championnat **U15**, le nombre d'équipe est stable par rapport à la saison passée ce qui a permis une compétition très régulière malgré quelques forfaits. Le titre de champion sera décerné lors des finales qui auront lieu à Razac s/Isle le samedi 03 juin 2023

Le championnat Interdistricts 24 /47, géré cette saison par le district Lot-et-Garonne, s'est déroulé normalement.



# Procès verbal

Les Finales des Coupes Dordogne et District ont eu lieu le jeudi 18 mai 2023 à SAINT ASTIER, le club de LIMENS JSA en a assuré une parfaite organisation.

Les Finales des Coupes Futsal se sont déroulées dans le gymnase de Champcevinel le samedi 18 février 2023.

Merci aux clubs organisateurs et à leurs bénévoles.

La saison prochaine, la commission jeunes à 11 devra gérer les championnats U15, U17 et U19.

La Commission Jeunes remercie les commissions des arbitres et des éducateurs pour leur aide très active ainsi que le personnel administratif du District.

Nos remerciements iront également aux différents dirigeants et éducateurs pour leurs énormes activités qui ont contribué au plaisir des jeunes de la Dordogne sans oublier notre partenaire, l'équipementier sportif SERIPUB de Terrasson.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances en espérant vous retrouver aussi nombreux et aussi motivés la saison prochaine.

Bernard BESSON

Président de la Commission Jeunes à 11

## COMISSION DU FOOT EDUCATIF

La commission du Foot Educatif est composée de Marie France FERNANDEZ, Fabrice BOUDY, Alain THOMASSON, Josselin CHUBILLEAU (CTD DAP) et Daniel FAURE.

Bilan des effectifs en hausse + 10 % :

- U13/U12 : 67 équipes
- U11/U10 : 80 équipes
- U9/U8 : de l'ordre de 90 équipes
- U7/U6 : de l'ordre de 110 équipes

Cette année, suite à la demande de la FFF, notre District a participé au développement du nouveau module informatique « Foot Animation et Loisirs » qui sera développé sur l'ensemble du territoire la saison prochaine. Cet outil a été mis en place sur la 3<sup>ème</sup> phase des U11 et servira également pour l'inscription des débutants pour le Journée Nationale du 03 juin.

La saison prochaine les inscriptions des U7, U9 et U11 et toute l'administration (calendrier, retour documents ...) se fera par l'intermédiaire de cet outil.

De ce fait tous les plateaux seront visibles par tout le monde sur le site internet de District.

En U13 cette année 4 équipes se sont qualifiées pour représenter la Dordogne en championnat régional : TRELISSAC, LIMEUIL, BERGERAC PERIGORD et SARLAT MARCILLAC.

Un futur « Challenge U12 » sera proposée par la Ligue la saison prochaine

Pour le Festival Foot U13 Pitch c'est BERGERAC PERIGORD en mixte et TRELISSAC en filles qui ont représenté notre District lors de la Finale Régionale de GUJAN (33) des 13/14 Mai.

En FUTSAL U11, lors de la finale départementale d'AGONAC, c'est LIMENS JSA et BOULAZAC qui se sont qualifiées pour la Finale Régionale de LANGON

En FUTSAL U13, c'est CHAMPCEVINEL qui l'emporte



# Procès verbal

Avec seulement 37 engagements en U11 et 17 en U13, on voit la difficulté pour obtenir des gymnases, ce qui freine le bon développement de cette pratique

Les débutants (U7, U9) dirigés par MF FERNANDEZ et J. CHUBILLEAU, sont répartis en 6 secteurs géographiques et ont participé à un plateau tous les 15 jours.

Plusieurs rassemblements FUTSAL ont été aussi organisés.

La mise en place des « WhatsApp » par secteurs U7 et U9 a montré son utilité et a permis une bonne communication entre clubs et District.

La gestion des retours des feuilles de présence et la surveillance des joueurs non licenciés sont administrées par MF FERNANDEZ.

La Journée Nationale des Débutants aura lieu à MENSIGNAC pour les U6/U7 et CHAMBIERS pour les U8/U9 le 03 juin.

La commission remercie les arbitres et les éducateurs pour leur aide très active ainsi que le personnel administratif du District.

Daniel FAURE

Président de la Commission Foot Educatif

## POLE ARBITRAGE

Mesdames Messieurs,

Après deux saisons perturbées par le covid, et une première saison réelle vécue en 2021/2022 qui nous avait permis de mettre en place les fondations du projet de développement de l'arbitrage départemental, nous venons de vivre une saison pleine, qui nous aura permis de terminer la saison à 192 arbitres au 30 juin 2023. L'évolution de l'arbitrage départemental depuis la prise de fonction en septembre 2020 est pour l'instant à la hauteur du travail de fond effectué :

- Evolution du nombre de fiches actives depuis 2014 :

- 2014 / 2015 : 221
- 2015 / 2016 : 201
- 2016 / 2017 : 195
- 2017 / 2018 : 179
- 2018 / 2019 : 176
- 2019 / 2020 : 174
- 2020 / 2021 : 179 - Prise de fonction en septembre 2020.
- 2021 / 2022 : 179
- 2022/2023 : 192

Depuis septembre 2020, +10,3 %  $((VF-VI) / VI) \times 100$ .

- Candidatures régionales :

- 2021 / 2022 : 4 candidatures proposées, 4 reçues (dont une féminine),
- 2022 / 2023 : 7 candidatures, dont 1 féminine,
- Espoir d'une candidature fédérale féminine en juin 2023 (à l'heure où j'écris ce compte rendu, nous n'avons pas les résultats)



# Procès verbal

- Moyennes d'âges de nos arbitres :

- Nombre d'arbitres jeunes en septembre 2020 : 17
- Nombre d'arbitres jeunes en juin 2023 : 35 (Dont 4 en classe de Seconde sections d'élites)
- Moyenne d'âge D1 en juin 2020 : 50,3 ans
- Moyenne d'âge D1 en juin 2023 : 46,7 ans
- Moyenne d'âge D2 en juin 2020 : 45,1 ans
- Moyenne d'âge D2 en juin 2023 : 41,9 ans

Ces résultats sont le fruit de l'investissement des bénévoles du pôle arbitrage 24, de la modernisation des relations, à un immense travail de fidélisation de nos arbitres et à l'accompagnement de nos nouveaux arbitres (10 accompagnements consécutifs pour chaque nouvel arbitre).

Le pôle arbitrage 24 s'était engagé sur la saison 2022/2023 dans une volonté d'ouverture et de rapprochement des familles avec les éducateurs, les joueurs et les dirigeants.

C'est chose faite avec notamment :

- L'intégration au sein du pôle arbitrage d'un éducateur permettant d'avoir un regard extérieur et de pouvoir répondre aux attentes des clubs,
- La mise en place expérimental d'accompagnement avec un éducateur d'un nouvel arbitre,
- La mise en place de deux réunions d'échanges entre les arbitres, le pôle arbitrage 24, et les clubs par division en février 2023,
- La mise à disposition d'arbitres officiels sur les tournois des clubs en faisant la demande,
- Les interventions et sensibilisations dans les écoles de foot, ou auprès des séniors (sur demande des clubs), une vingtaine sur la saison 2022/2023.

## **Le Pôle Arbitrage 24 est constitué ainsi :**

### **La CDA :**

La commission départementale de l'arbitrage gère la politique générale de l'arbitrage départementale :

- Mise en application du projet de développement de l'arbitrage départemental,
- Désignation des arbitres,
- Formation des arbitres,
- Observation des arbitres,
- Suivi des arbitres,
- Formation et suivi des observateurs d'arbitres,
- Divers suivi administratifs et contacts clubs.

### **La CDPA :**

La commission départementale de promotion de l'arbitrage a pour principales missions :

- Le recrutement de nouveaux arbitres,
- La fidélisation des nouveaux arbitres,
- La formation des nouveaux arbitres,
- L'accompagnement des nouveaux arbitres,
- La sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs.
- La formation des arbitres bénévoles

## **Equité et transparence**

Les chiffres clés de la saison :

- Nombre de réunions officielles du pôle arbitrage :



# Procès verbal

- 2022/2023 : 13 dont 2 en clubs ((nous délocalisons les réunions volontairement pour intégrer les clubs à notre fonctionnement).
- 192 arbitres dont 172 désignables
- Chaque week-end c'est :
  - environ 100 matchs séniors à désigner,
  - environ 40 à 50 matchs jeunes,
- Organisation d'un cours de formation en visio et 5 cours de formation en présentiel,
- Organisation de 4 stages d'arbitres,
- 207 observations toutes catégories pour établir des classements d'arbitres par niveaux,
- 3 formations initiales de nouveaux arbitres,
- 193 accompagnements de nouveaux arbitres,
- 15 cours dispensés aux arbitres du département (Nombre de cours centralisés : 2, Nombre de cours décentralisés : 3 sur 4 sites soit 12 cours décentralisés, formation à distance (Evalbox) : 1.

## **Les informations clés de la saison :**

- Le pôle arbitrage désigne :
  - les assistants en R1 féminine,
  - 3 arbitres en R2 féminine,
  - les assistants en R3,
  - 3 arbitres en D1,
  - 1 arbitre en D2,
  - 1 arbitre en D3,
  - 2 poules cumulées de D4 en fonction des indisponibilités et des blessures des arbitres,
  - Anticipation des rencontres à enjeux en désignant à de multiples reprises 3 arbitres en D2 et D3,
  - les compétitions régionales jeunes,
  - les compétitions district jeunes en fonction des disponibilités restantes.

La dernière réunion de l'année, en collaboration avec l'UNAF et le District, se fera le 16 juin 2023 à l'occasion du Challenge du Fair Play et de la valorisation des arbitres.

Composition de la Commission Départementale de l'Arbitrage : Jonathan Blondy (responsable du pôle arbitrage et président de la CDA), Benjamin Hautier (Vice-président et président de la CDPA), Nathalie Longueville (Dirigeante n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage), Quentin Berthelet, Daniel Bocquier, Lucas Cuadra, José Da Silva, Victor Delacour, Quentin Delannes, Mathieu De Matos, Jean Marc Lalet (Educateur n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage), Gregory Moreau, Pascal Graulière, Camille Khial, Bruno Rongieras, et Aubin Soler. Ainsi que trois membres de droit : Amicale des arbitres, Commission technique et représentant du comité directeur.

Composition de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage : Benjamin Hautier (Président), Jonathan Blondy (Responsable du pôle arbitrage), Quentin BERTHELET - Patrick BUFFIERE (UNAF) - Mathieu DE MATOS - Quentin DELANNES (chargé de mission) - Camille KHAL - Raphaël MAFFIOLETTI - Christophe BESSON - José DI PIERRO - Rui Manuel MARTINS PAIS (Educateur).

Remerciements au District (salariés compris), à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine (salariés compris) et son représentant des arbitres, David Wailliez pour le soutien permanent.

Remerciements également à Lucas Marlier qui nous aura aider sur le second semestre, ainsi qu'à l'ensemble des arbitres et observateurs ayant permis les accompagnements des nouveaux arbitres.





# Procès verbal

Remerciements aux clubs qui nous auront accueilli sur nos stages.

Remerciements à Jean Robert Cloff pour le soutien informatique à la FMI à nos arbitres.

Dernier remerciement à l'UNAF 24, véritable partenaire sur l'ensemble des manifestations organisées.

Le pôle arbitrage, dans la continuité de la saison 2022/2023 de rapprochement des familles du football, va maintenir sa doctrine sur la dernière année du mandat 2020/2024 : Moderniser, Dynamiser, Ouverture d'esprit, Rapprochement des familles et Rajeunir nos effectifs. Tout ceci en maintenant la disponibilité et la proximité nécessaire.

Enfin, je profite de ce compte rendu pour remercier les membres bénévoles du pôle arbitrage de la Dordogne. Sans eux, sans leur investissement, leur passion, et leur dévouement le plus total, rien n'aurait été possible. Je me permets ainsi une phrase poétique : Ils sont les musiciens qui permettent au chef d'orchestre de faire vivre la musique au quotidien.

Amitiés sportives.

Jonathan BLONDY

Responsable du Pôle Arbitrage 24

## COMMISSION DES COUPES

Composition de la commission :

Président : Julien BEAUGIER

Membres : Daniel BOCQUIER (CDA) - Roland ETCHART (élu) - Jérôme CREYSSAC - Philippe GIMENEZ - Stéphane DUMAS - Marc NOVARRO

Equipes engagées :

- Coupe Département Dordogne : 89 équipes
- Coupe du District : 66 équipes
- Challenge Seripub24.fr : 69 équipes
- Coupe Dordogne Féminines à 11 : 5 équipes
- Challenge Féminin à 8 : 17 équipes

Tirage au sort : 8 tirages au sort ont été organisés cette saison dont 1 au club de chamier

Saison : au moment de la rédaction de ce rapport, 4 équipes encore en course pour participer aux Finales prévues à St Antoine de Breuilh le 11 juin 2023 et à Notre Dame de Sanilhac (Féminines à 8) le 18 mai 2023.

Un grand merci à nos partenaires : le Conseil Départemental, Seripub et la MAIF qui nous ont maintenu leur confiance et tenu leur engagement.

Julien BEAUGIER

Président de la Commission des Coupes



# Procès verbal

## COMMISSION DE FEMINISATION

La commission ne compte plus que 8 membres après les départs de Mme COLOMINES Lise et de M. CHARRON Paul.

Je veux remercier le Président du District pour sa disponibilité pour être présent à nos réunions.

La commission s'est réunie 4 fois cette saison.

Chez les Seniors Féminines à 11 une nouvelle équipe PAYS D'EYRAUD a rejoint pour sa première année le championnat à 11.

La commission a organisé 5 rassemblements Futsal. Nous remercions les communes pour le prêt de leur gymnase.

- AGONAC : rassemblement « Le Noël du Futsal » pour les U7F-U9F le 03/12/22

- MONTPON MENESTEROL : rassemblement Futsal pour les U7F -U9F le 04/02/23

Première finale Coupes de Dordogne Jeunes U11F, U13F, U14F-U17F le 22/04/23

- COURSAC : comme les années précédentes, le Challenge Futsal Fétis Lahitte pour les U13F qualificatif pour la finale régionale le 11/03/23

Et pour finir merci au CLASSICO pour nous avoir accueillis pour un grand rassemblement de début de saison en salle avec les catégories U6F-U10F, U11F et U13F.

En tant que Présidente, je tiens à remercier Sandra ESCACQ qui m'a accompagné à tous ces rassemblements.

Côté « terrain en herbe » :

Plusieurs membres de la commission (Sandra, Sylvie, moi-même) ont participé le samedi 4 mars 2023 à la conférence sur la place de la Femme dans le football à Trélissac. A cette occasion, nous avons organisé, avec le club de Trélissac, un rassemblement de très jeunes footballeuses U6F-U9F.

Enfin, belle journée à NOTRE DAME DE SANILHAC avec l'aide de Sandra et Isabelle le jeudi 18 mai 2023 pour la journée des finales des challenges 100% féminins : ½ finales et finale du Challenge Féminin à 8 chez les Seniors, Challenge U11F, Challenge U13F, Challenge U14F-U17F avec également l'intégration dans le programme cette saison des Challenges pour les équipes Ligue U15F et U18F à 11.

Anne Marie COMBEAU

Présidente de la Commission de Féminisation

## COMMISSION DU FOOT DIVERSIFIE

La commission a donc relancé ses différentes activités.

### Futsal

Cette activité, depuis le covid ? a du mal à se relancer. Cette saison seulement 6 équipes engagées en championnat dont une qui fera forfait général assez rapidement dans la saison.

Nous avons également proposé un Challenge hivernal qui a rassemblé 8 équipes. Les finales se sont jouées dans la nouvelle salle du Bugue.

Et pour finir, la Coupe de Dordogne a été maintenue sous une formule particulière car seulement 6 équipes étaient engagées. La Finale s'est jouée au gymnase de St Pierre de Chignac.



# Procès verbal

Nous espérons une augmentation la saison prochaine des équipes sur les diverses compétitions proposées.

## **Foot Loisir**

Cette activité continue à se développer, nous regrettons que certains clubs attendent toujours les dotations de la FFF par rapport à leur section Foot Loisir. Il y a de plus en plus de matchs loisir sur notre territoire et qui sont relayés sur les réseaux sociaux on ne peut que s'en féliciter.

Pour rappel, le District Dordogne-Périgord met à disposition des clubs sur demande du matériel de foot golf et de futnet pour permettre à ses licenciés de découvrir de nouvelles pratiques.

## **Foot para-adapté**

Des actions sont toujours mises en place par le District et certains clubs précurseurs dans ce domaine sont toujours en demande et recherche de nouveaux événements.

Le 11 juin un match foot para-adapté aura lieu à St Antoine de Breuilh comme chaque saison lors des diverses finales de coupes départementales Seniors.

La convention unissant le District et le Comité Départemental de Sport Adapté a enfin pu être signée lors de la soirée des partenaires organisée au District le jeudi 19 octobre 2022.

Samuel ALLARD

Président de la Commission du Foot Diversifié

## COMMISSION TECHNIQUE

Commission qui comprend 32 Membres (qui interviennent en fonction de leurs disponibilités, qualifications et lieu de l'intervention) + 2 Conseillers Techniques (District : Josselin CHUBILLEAU - Ligue, Mise à disposition au District : Erick SENECHAL).

Cette commission comprend 2 Pôles articulés chacun autour de plusieurs axes de travail

## **Pôle Performance Fédéral** « Détecter, Conseiller, Accompagner » Garçons et Filles

2 axes de travail :

- Détections, Sélections des jeunes.
- Centre de perfectionnement : le plus souvent en fréquence : 1 séance de vacances à vacances et 1 stage durant les vacances. Journée où est proposée une séance d'entraînement sur un lieu pour les meilleurs joueurs ou joueuses du Département.
  - U12/U13F : 25 Joueuses
  - U14F : Toutes les licenciées U14 du District ont été observées pour retenir 20 Joueuses - 1 joueuse retenue sur le Stage Régional de cette catégorie.
  - U15F : 16 Joueuses
  - U11G : 30 Joueurs Environ + 1 Fille (10 Centres de Perf).
  - U12G : 30 Joueurs + 3 Joueuses (10 Centres de Perf + 1 Stage par Vacances)
  - U13G : 110 Joueurs de Clubs vus pour pouvoir en ressortir 25 « Elite » et 25 « Avenir ». 7 Joueurs retenus pour les tests d'entrée au Pôle Espoir - 3 Joueurs et 1 Joueuse ont été retenus pour le concours d'entrée au Pôle Espoir - 3 ont été Pris.
  - U14G : 40 Joueurs vus pour en garder 25 - 16 Joueurs ont été retenus pour l'Interdistrict - 7 Joueurs convoqués au Stage de Ligue.
  - U15G : 20 Joueurs - 1 Joueur retenu en Sélection Régionale sur Herbe - 2 Joueurs retenus en Sélection Régionale Futsal



# Procès verbal

- 3 Centres de Perf Séances Spécifique Attaquants
  - 2 Centres de Perf Séances Spécifique Gardiens de But
  - Formations des Educateurs et Dirigeants...
    - Formation de Certificateurs : pour aider et épauler les C.T sur les certifications des Educateurs
    - 13 Formations ont été proposées cette saison de Formations ont été proposées au district ou sous forme délocalisés
- 108 personnes ont suivi cette saison une formation au niveau du District**

## Développement et Animation des Pratiques

Axes de Travail en collaboration avec les commissions concernées (Foot à 5, Foot Animation, Foot Éducatif, Jeunes à 11 et Développement du Foot Féminin).

- Développement des pratiques (Le Football des Enfants, Le Football des Jeunes, La pratique Féminine, Le Futsal, Le Football en Milieu Scolaire...)
- Participation et aide aux Commissions Jeunes et Féminines sur le déroulement des Journées ou Finales de Fin de Saison (J.N.D, Coupe U11, Coupe U13 « Pitch », Découverte du Futsal pour les U9, Futsal U11, Futsal U13)
- Foot en Milieu Scolaire (Section Sportive, Foot à l'école...)
- Structuration des Clubs (Labels)
- Les Pratiques Loisirs (Foot en Marchant, Foot golf, Fit Foot, Futnet...)

Gilles THOMAS

Président de la Commission Technique

## COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La commission est composée de 7 membres : Jacques COUPLET, Gérard DONZEAU, Jacques DUMAS, Daniel FONCY, Jean-Joël LACOTTE, Didier MERY, Alain TOULOUSE.

Après une saison 2021/2022 très chargée en vérifications d'installations dû aux échéances de nombreuses décennales, la saison 2022/2023 a été plus calme.

Nous avons procédé à :

- 7 confirmations décennales de terrains Ligue et District.
- 11 contrôles pour des éclairages.
- 2 visites pour de nouveaux classements d'éclairage.
- 4 classifications d'installations Foot5
- 3 classements de gymnases (2 sont en cours de classement, 1 est validé).
- 5 visites d'installations avant travaux.
- 4 visites pour validation de travaux (FAFA).
- 3 classements de terrains de Foot à 8
- 3 installations ont été retirées du classement.

Je remercie tous les membres de la commission qui se sont déplacés avec sérieux sur l'ensemble de ces installations.

Merci aux Mairies et aux clubs pour leur accueil, qui nous ont permis de réaliser tous ces contrôles dans de très bonnes conditions.



# Procès verbal

Sans oublier le secrétariat du District pour son aide efficace et pour son relais entre la Ligue, la Commission et les clubs.

**Concernant le FAFA :**

Plusieurs dossiers ont été élaborés pour des demandes concernant des équipements, des éclairages (passage aux LEDS), des FOOT5 Palissades. Certains sont finalisés, et d'autres en cours, soit de réalisation, soit d'étude. Des contacts ont lieu pour différents projets.

Jacques COUPLET

Président de la Commission des Terrains et Installations Sportives





# Procès verbal

ANNEXE 2

## REGLEMENT COMPETITION TRIANGULAIRE

### **Article 1**

Le District peut organiser une compétition avec 3 équipes en jeunes ou en seniors pour déterminer un ou deux qualifiés pour une suite de compétition ou pour déterminer un classement final.

Cette compétition dite « triangulaire » se jouera en un mini championnat avec une seule période par match opposant les trois équipes. Chaque match, donc chaque période aura une durée égale à la moitié de la durée légale d'un match de la catégorie de compétition concernée

U14 à U17 F : 35 mn

U18 et seniors : 45 mn

U14 et U15 G : 40 mn

U16 G et + : 45 mn

### **Article 2**

Les équipes suivant leur parcours dans la phase de compétition précédente seront classées de 1 à 3 (voir règlement particulier du district, Titre V article 4 alinéa 2 b

Le premier match opposera le N°2 au N°3.

Le deuxième match opposera le N°1 au perdant du match 2 contre 3.

Le troisième match opposera le N°1 au vainqueur du match 2 contre 3.

### **Article 3**

En cas d'égalité sur un match, il sera procédé à une séance de tirs au but.

Pour ce mini championnat en triangulaire, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul avec victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul avec défaite aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :

a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.

b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.

c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.

d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.

e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.

f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1<sup>ère</sup> phase.

g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

### **Article 4**

Les équipes s'engagent à respecter les dates et les horaires prévus par le District.

En général, l'horaire officiel des rencontres est fixé à 13h00, 14h15 et 15h30.

La commission départementale des arbitres désignera trois arbitres pour cette triangulaire.

Ces trois arbitres officieront tour à tour au centre, les deux autres l'assisteront.

Les frais d'arbitrage seront réglés par le district et ensuite imputés aux trois clubs présents.



# Procès verbal

## **Article 5**

Les 3 feuilles de match seront sous format papier (la FMI interdisant 2 matchs le même jour).

## **Article 6**

Toutes les sanctions administratives seront consignées par l'arbitre sur la feuille de match pour suite à donner par la commission de discipline. Conformément à l'article 226 des règlements généraux de la FFF, un joueur expulsé (carton rouge) ne pourra pas être remplacé durant le même match et sera suspendu pour la rencontre suivante.

Par contre un joueur sanctionné d'un carton jaune au premier match et d'un autre jaune au second match pourra continuer à jouer ce deuxième match (matchs et arbitres différents).

## **Article 7**

Les équipes de chaque match, devront être composées de 14 joueurs choisis parmi 16 possibles sur la journée.

## BUDGET PRÉVISIONNEL



### PRODUITS

Subventions FFF / LFNA / Conseil Départemental / ANS	158 000 €
Cotisations District et engagements clubs	95 400 €
Compétitions / Statuts / Obligations / Commissions	81 000 €
Locations externes	33 000 €
Partenariats / Manifestations	25 200 €
Aides recrutement	6 000 €
Soirée des bénévoles	9 000 €
Valorisation frais bénévoles	40 000 €

**TOTAL 447 600 €**

### CHARGES

Salaires et traitements / Recrutement	270 000 €
Stages / Sections	19 500 €
Honoraires / Consommables / Taxes / Informatique / Cotisations / Voiture	54 000 €
Investissements / Entretien / Maintenance / Matériel	18 900 €
Observateurs / Accompagnements arbitres	12 000 €
Promotion / Communication / Frais de réception	9 300 €
Fournitures / Affranchissement / Achats divers	3 900 €
Matériel sportif / Récompenses	11 000 €
Soirée des bénévoles	9 000 €
Valorisation frais bénévoles	40 000 €

**TOTAL 447 600 €**